

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2014

TAXIS ET VOITURES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
M. Thévenoud

ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« antérieurement à »

le mot :

« avant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.